

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 419-24 MODIFICATION RÈGLEMENT 386-21 RMU-2021 INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 419-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-21 RMU-2021 AFIN DE MODIFIER L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DES MÉLÈZES ET D'AJOUTER UNE INTERDICTION SUR LE CHEMIN ÉPHREM-ROCHETTE

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 21 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de mars 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier